



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-93 Arrêté municipal réglementant la circulation pour l'organisation d'un tournoi de pétanque 30 mai 2026

Le Maire de la Commune de LA CAVALERIE,
Vu la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Vu la demande de Monsieur Mathieu COMBES, président de la Pétanque Cavalière en date du 4 mai 2026,
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules à l'occasion de cette manifestation,

A R R E T E

ARTICLE 1- Le stationnement de tout véhicule sera interdit le samedi 30 mai 2026 de 11h à minuit, sur le parking de la maison de la chasse et des associations, en raison de l'organisation d'un tournoi de pétanque.

ARTICLE 2 - Les contraventions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément aux textes de lois.

ARTICLE 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 - Monsieur le Maire, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie de LA CAVALERIE,
- les services techniques municipaux.

Fait à LA CAVALERIE, le 4 mai 2026
Le Maire
Nicolas MURET